

## LABORATOIRE D'ANALYSES DES EAUX ET D'ENVIRONNEMENT

Agréé par la Province Nord : Arrêté 64/96 du 20 août 1996.

Agréé par la Province des Iles : Arrêté n° 2002-479/PR du 12 septembre 2002.

### RAPPORT D'ANALYSES

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous les résultats des analyses demandées.

|                       |                          |                               |                           |
|-----------------------|--------------------------|-------------------------------|---------------------------|
| Demandeur             | : <b>GINGER SOPRONER</b> | Echantillon prélevé par       | : <b>SOPRONER</b>         |
| N° d'enregistrement   | : <b>2300680</b>         | Date de prélèvement           | : <b>14/02/23 à 10:15</b> |
| Nature du prélèvement | : <b>EAU SOUTERRAINE</b> | Date d'arrivée au laboratoire | : <b>14/02/23 à 12:40</b> |
| Lieu du prélèvement   | : <b>GADJI - PA2</b>     | Date début d'analyse          | : <b>14/02/23</b>         |
| Type du prélèvement   | : <b>AUTRE</b>           | Date de validation            | : <b>17/02/23</b>         |
| Niveau du prélèvement | : <b>AUTRE</b>           | Température du contenant      | : <b>7,8°C</b>            |

| Valeurs<br>mesurées | Unité<br>mesure | Limite de<br>Quantification |
|---------------------|-----------------|-----------------------------|
|---------------------|-----------------|-----------------------------|

#### PARAMETRES INDÉSIRABLES

|   |       |           |     |
|---|-------|-----------|-----|
| Carbone organique total.....<br>(Méthode d'analyse : SPECTROM. D'ABS. MOLEC.) | 430,0 | mg/l en C | 0,5 |
| Azote total.....<br>(Méthode d'analyse : SPECTROM. D'ABS. MOLEC.)             | 116,0 | mg/l en N | 0,5 |
| Phosphore.....<br>(Méthode d'analyse : SPECTROM. D'ABS. MOLEC.)               | 2,3   | mg/l en P | 0,1 |

#### PARAMETRES CHIMIQUES

|  |      |            |   |
|--|------|------------|---|
| ST-DCO (2).....<br>(Méthode d'analyse : ISO 15705) | 1590 | mg/l en O2 | 3 |
|--|------|------------|---|

(2) Paramètre couvert par l'accréditation

#### COMMENTAIRES :

Les résultats ne se rapportent qu'à l'échantillon analysé.

- Le rapport d'analyses ne doit être reproduit, sinon en entier, sans l'autorisation écrite du laboratoire.
  - Toutes les informations techniques relatives aux analyses sont disponibles auprès du laboratoire. Nous tenons à vous préciser, que les éventuelles déclarations de conformité aux spécifications réglementaires ou client, ne tiendront pas explicitement compte de l'incertitude associée aux résultats.
  - Les limites de quantifications indiquées expriment les capacités optimales de nos procédés et n'ont à ce titre qu'une valeur indicative. Des variations de ces seuils sont susceptibles d'être observées lors de l'analyse d'échantillons de nature particulière.
  - Les types de filtres utilisés pour l'analyse des MES sont en microfibre de verre. Leur masse est comprise entre 0,0850g et 0,170g.
- Il est interdit d'utiliser la marque d'accréditation COFRAC, en dehors de la reproduction intégrale du rapport d'analyses.
- Le laboratoire de la CDE n'est pas responsable de toutes informations fournies par le client et pouvant affecter la validité des résultats.
- La mesure de la température du contenant est réalisée par le laboratoire à la réception de l'échantillon.

Nouméa, le 17 Février 2023



La Responsable des Laboratoires  
VANESSA LAVIGNE

ENCAN/13

Indice de révision : a